

# La caisse de retraite des cadres (AGIRC) bientôt en faillite ? [BESTOF]

Article publié initialement le 13/11/2014

L'information n'est pas nouvelle : Nous vous en parlions déjà le 11 octobre... 2012 dans notre Ecodigest titré "Retraites complémentaires, fin de partie en 2017". Ce jour là, les partenaires sociaux - syndicats et patronat - devaient se réunir pour changer ce qui pouvait l'être. Seulement voilà, quasiment rien n'a été fait, à part un gel de la revalorisation des pensions, et en novembre 2014 nous pouvons encore écrire ici que l'AGIRC risque la banqueroute en 2017-2018. Exactement comme en 2012, mais deux ans plus tard.

Tout le monde sur le pont ? Même pas ! Les partenaires sociaux, toujours eux, puisqu'ils "co-gèrent" les caisses de retraite complémentaires des cadres et des salariés (AGIRC-ARRCO), devaient se réunir en ce moment même pour "trouver des solutions". Mais la réunion a été reportée à l'année prochaine, histoire de laisser Force Ouvrière tenir son congrès en février sans créer de remous internes au sein du syndicat en amont...

Les caisses de l'AGIRC seront vides dans quatre ans

Il faut dire que le problème a plusieurs facettes : l'AGIRC, la caisse de retraite complémentaire des cadres, sera à court d'argent dans quatre ans maximum. Mais celle des salariés, l'ARRCO, qui disposait encore en 2012 d'un trésor de guerre de 45 milliards, peut voir venir jusqu'en 2027 ! Dans ces conditions, plutôt que de dégrader les pensions versées aux cadres, de retarder le déclenchement du versement des retraites complémentaires (à 65 ans par exemple), l'idée de fusionner les caisses et donc les réserves commence à faire son chemin. Dans ces conditions, les deux caisses pourraient tenir dix ans sans réforme, en consommant tout leur cash.

Augmenter les cotisations sur les seuls cadres ? Il faudrait des hausses massives pour rééquilibrer les flux, dans un système par répartition qui indemnise de plus en plus de cadres retraités, pour un nombre de cotisants qui n'augmente pas en proportion. Le rapport est actuellement de 4,7 millions de cotisants pour 2 millions de retraités, ce qui conduit à un déficit de deux milliards d'euros cet année. Autant dire que la solution de la fusion des caisses ne serait qu'un pis-aller, car la caisse de retraite complémentaire ARRCO n'est pas mieux lotie. Elle aussi sert "trop" de pensionnés pour "pas assez" de cotisants.

Des pensions versées en fonction du patrimoine ?

Il faudra donc obligatoirement songer sérieusement rapidement à réduire la charge des pensions versées aux retraités des deux caisses. Soit, en reculant l'âge de prise en charge, soit, en réduisant le montant des pensions complémentaires, soit les deux. Ou bien encore, assortir le versement des pensions complémentaires de conditions de ressources et de patrimoine, faisant ainsi un distinguo entre ceux qui possèdent par exemple leur logement, et ceux qui doivent encore payer un loyer.... La solidarité poussée à l'extrême, les fourmis payant encore pour les cigales, au risque de tout casser...